



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDENNES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°8-2020-082

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Préfecture 08

8-2020-09-15-001 - Arrêté portant fermeture de classe (2 pages)

Page 3

Préfecture 08

8-2020-09-15-001

Arrêté portant fermeture de classe

Arrêté portant fermeture de la classe de première PTMA du lycée Charles de Gonzague



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction des services du cabinet
Service des sécurités
Bureau gestion de crise, défense et sécurité
nationale*

Arrêté n°2020 – 133

**Portant fermeture de la classe de première Bac Pro techniciens menuisiers agenceurs
du lycée Charles de Gonzague à Charleville-Mézières**

**Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 3131-17 et L 3136-1

Vu le code pénal ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret 2020-1096 du 28 août 2020 modifiant le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République en date du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Sébastien LAMONTAGNE en qualité de Préfet des Ardennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-574 du 11 septembre 2020 portant délégation de signature à Mme Sophie PAGES, sous-préfète de Sedan ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-567 du 10 septembre 2020 chargeant Mme Sophie PAGES, sous-préfète de Sedan, d'assurer la suppléance du préfet ;

Vu l'avis de la rectrice de l'académie de Reims et du directeur académique des services de l'Éducation nationale du département des Ardennes ;

Vu l'avis du directeur territorial des Ardennes de l'Agence régionale de santé Grand Est ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de

nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion ;

Considérant que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population ;

Considérant que trois élèves de la classe de première Bac Pro techniciens menuisiers agenceurs du lycée Charles de Gonzague à Charleville-Mézières ont été dépistés positifs au covid-19 ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un confinement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec ces élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein de l'établissement scolaire et de la commune ;

Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

ARRÊTE

Article 1 : la classe de première Bac Pro techniciens menuisiers agenceurs du lycée Charles de Gonzague à Charleville-Mézières est fermée à compter du mercredi 16 septembre et jusqu'au 22 septembre 2020 inclus.

Article 2 : toute infraction au présent arrêté est passible de sanctions prévues au code pénal.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture des Ardennes, la directrice des services du cabinet, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur académique des services de l'Education nationale des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État.

Fait à Charleville-Mézières, le 15 septembre 2020

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète de Sedan,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a vertical line, characteristic of a cursive or stylized signature.

Sophie PAGES